

Les meilleures conditions ont été obtenues auprès de M. Courbin qui accepte de faire les travaux pour la somme de 380.000 fr. La Commission des Finances propose d'autoriser le Maire à passer marché.

Le Conseil Municipal

Après l'appel d'offres auquel il a été procédé.

Considérant que M. Courbin accepte par écrit de faire des travaux bien meilleurs que le résultat de l'appel.

Sur l'avis de la Commission

donne mandat

- à M. le Maire pour passer marché avec M. Courbin à Bayan en vue de la réparation des clôtures des terrains de l'Orangerie avenue Emile Zola.
- dit que le montant du marché sera limité à la somme de 380.000 fr.
- dit que la dépense sera mandatée Ch. XXXVI art 9 "Aménagement des terrains de l'Orangerie".

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention: M. Rautier.

6) Stade de la Triboterie

Quantité de mètres du football et clôture (voir nouvelle page)

Un appel d'offres a été lancé par les architectes Legay Gatout qui a des résultats compris entre 170.000 et 333.000 fr.

Une autre entreprise consultée accepte de réaliser l'ensemble des travaux pour la somme de 537.000 fr. (Pantecoste)

Le Conseil Municipal

Après l'appel d'offres auquel il a été procédé.

Sur l'avis de la Commission des finances,

autorise.

- M. le Maire a passer avec M. Pantecoste un marché limité à 537.000 fr. pour la construction de clôture le long de la voie nouvelle bordant le stade et qu'elle s'entre (Football).
- dit que la somme sera mandatée Ch. XXI art 1 entretien des stades et terrains sportifs.

Adopté à l'unanimité.

4) Clôture côté cité 24 Maisons. La dépense sera faite en vertu

par les services techniques d'entretien

Les travaux comprennent la construction d'un mur de soutènement, un grillage et la plantation de haies vertes (cylindriques) demandées par le Service d'entretien.

approuvé

le 6-7-1935

50077

Le Conseil Municipal.

- Au rapport de la Commission des finances donne mandat à M. le Maire pour faire procéder à un appel d'offres pour la construction de la piscine et la mise en place des plantations.
- Lui demande de vouloir accomplir les démarches auprès de M. l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, en vue de l'obtention d'une subvention, les travaux exécutés dans le cadre du programme précédemment accepté.
- dit que la dépense sera mandatée Ch. XII art 1^{er} Budget des dépenses et installations sportives.

Adopté à l'unanimité.

M. Escheber signale que la subvention escomptée pourait être de 50 à 60% pour les travaux.

II Camp international d'été - Construction de douches.

Cette affaire se rattache à un programme d'ensemble qui consiste à organiser au Royan des camps internationaux.

Le stage des Douches qui vient d'être lancé a été une réussite et nous en sommes fiers. La Ville dépense 10.000 francs versés à M. Flanelard soit largement couverts par la taxe de 8,50% sur les dépenses propres au stage.

Au mois d'août prochain un stage de 15 jours se tiendra à l'école du Centre et à minima dans notre ville 10 à 15 personnes. Pour recevoir cette école il est nécessaire d'aménager des douches.

La Ville fera uniquement l'avance des frais, conformément aux conventions. Tout affichage sera être demandé, tous les frais seront couverts d'une part par

apte de faire
rapport d'

se proportion

au vu de

des
des connus

équivalant

aux plans